



Rapport de la commission des finances concernant
Préavis Municipal No 15-5/15
Chavornay – budget de fonctionnement 2016

Chavornay, le 30 novembre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances composée de Mmes Frédérique Malherbe, Sandrine Viglino. MM. Edwin Egger, Bertil Maire, et présidée par M. Ali-Georges Maire, a siégé en séances préparatoires les 12 et 17 novembre.

En date du 25 novembre, elle a rencontré M. Christian Kunze, Syndic, M. Jean-Luc Stäubli, boursier ; de plus M. Didier Lombardet a participé à la partie des comptes se rapportant aux questions liées aux écoles. Nous les remercions pour la qualité des informations délivrées.

Considérations générales

1. Ecoles

La nouvelle organisation scolaire a mis fin à l'existence de l'ASIBCO au 31.7.2015. Celle-ci a été remplacée par un contrat de droit administratif signé entre les communes concernées par le nouveau groupement scolaire. Dans ce cadre les frais de fonctionnement de l'ensemble de la structure figurent dans les comptes de notre commune ainsi que la refacturation de leur part à chaque commune du groupement scolaire afin que chaque commune assume sa part aux frais de fonctionnement. Ainsi, de par ce nouveau mode de fonctionnement, et pour la première fois depuis de nombreuses années, la commission des finances dispose d'une vision claire sur le coût de fonctionnement du secteur des écoles.

Si les signataires sont parties prenantes aux décisions prises par la commune de Chavornay, la comptabilité de l'établissement primaire et secondaire de Chavornay est entre les mains de notre commune. A ce titre, et afin de bien comprendre le passage et les effets de cette nouvelle situation, nous avons jugé utile d'avoir la présence de M. Lombardet à notre séance.



En ce qui concerne la partie transports, pour des raisons pratiques et économiques, la gestion de ce secteur se fait de manière concertée avec l'ASIOR mais sous la conduite de l'entreprise Microgis. On peut constater que le prix moyen du transport par élève est moins élevé qu'auparavant. Cependant, après deux mois de fonctionnement, il est fait état d'un lourd dépassement de budget qui, à terme, pourrait atteindre Fr. 120'000.-. Le problème est à l'étude, réponses et, dans la mesure du possible, corrections sont attendues prochainement.

2. Autres points du budget

Comme à l'habitude, la présentation du budget s'est faite avec toutes les données connues à fin octobre. La rencontre a été conduite sur la base d'une liste de questions dressée par notre commission.

Une fois encore, et à notre satisfaction, nous pouvons constater que, malgré le léger déficit annoncé, la situation communale reste parfaitement saine même si à terme une augmentation de la fiscalité paraît toujours inéluctable.

Le budget 2016 est le dernier que nous analysons pour notre seul village. L'an prochain, suite à la décision de fusion, les budgets de Corcelles-sur-Chavornay et Essert-Pittet y seront inclus.

3. Plan des investissements 2015 – 2020

Conformément aux règles en vigueur le plan des investissements n'est pas soumis au vote du conseil. La commission tient cependant à exprimer deux remarques le concernant.

- Les incidences de la fusion des communes n'ont pas été prises en compte, le rôle est laissé à l'appréciation de la prochaine municipalité, en finalité cette démarche nous paraît correcte.
- Contrairement à d'autres investissements dont la priorité n'est pas forcément avérée, la commission constate une fois de plus que le financement des installations extérieures pour la pratique de l'athlétisme ne figure pas dans le plan des investissements. Cette situation ne permet ni aux enseignants et élèves de nos écoles, ni aux membres des sociétés sportives de pratiquer de façon saine et adéquate ce sport comme c'est le cas dans la plupart des établissements scolaires avoisinants. Le plan des investissements n'étant pas soumis à approbation la Commission ne peut qu'émettre un vœu qu'elle affirme prioritaire, et qu'elle souhaite voir être pris en compte avant la fusion des communes. Elle l'exprime de la façon suivante :
 - La Municipalité intègre, dans le cadre des trois années à venir, le montant nécessaire à la création des installations nécessaires à l'enseignement et à la pratique des disciplines de l'athlétisme. Elle planifie la présentation du préavis se rapportant à cet objet.



Analyse des comptes

Les remarques qui suivent sont le fruit des principaux renseignements collectés par le biais de notre questionnaire :

☛ *110.3011 / 110.3040 et autres comptes « traitement du personnel et caisse de pension »*

La masse salariale totale de l'entier du personnel est répartie en fonction des heures réalisées dans les différents dicastères, les charges sociales suivent le même principe.

La masse salariale totale budgétée augmente de Fr. 112'100.- entre 2015 et 2016. Ceci résulte de l'augmentation de l'effectif du personnel EPT (+0,2 Greffe, +0,4 Bourse, +0,25 Service population, +0,4 Conciergerie, + 1 apprenti)

☛ *210.4011 Impôt sur bénéfice net PM*

Le budget 2016 est calculé sur la base des acomptes 2015 facturés, sans tenir compte des taxations définitives pour les années précédentes.

Une grande entreprise de la commune a informé que suite à une fusion avec une société déficitaire du même groupe, elle va pouvoir bénéficier des pertes reportées et par conséquent ne pas payer d'impôts pour 2016 et les années suivantes.

☛ *60 Administration Police*

L'augmentation du secteur de la police résulte de la facturation cantonale. Au vu de l'évolution en matière de sécurité on ne peut que s'attendre à voir monter la facture.

☛ *431.3517.2 Participation aux frais transports publics*

Le montant est communiqué par le Canton pour l'infrastructure ferroviaire et le trafic régional de voyageurs. Le nouveau mode de financement résulte de l'acceptation en votation 2014 du projet de « financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire » (FAIF). La commune n'a aucune maîtrise sur les montants facturés ni sur l'évolution de ceux-ci à long terme.

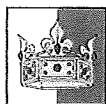
☛ *450 Ordures ménagères et déchets*

La position est déficitaire pour un montant de Fr. 23'200.-. En principe ce secteur devrait être équilibré, principe du pollueur / payeur. Si la tendance se confirme, une révision de la taxe devra être envisagée. Dans ce cas précis il est préférable d'attendre l'issue de la fusion en 2017.

☛ *460.3526 Participation à des charges d'aménagement*

La Confédération prélèvera dès le 1.1.2016 une taxe de Fr. 9.- par habitant en vue du financement des investissements initiaux pour assurer une réduction des micropolluants. Elle sera prise en compte lors de la réévaluation de la taxe épuration prévue lors de la mise en service de la nouvelle STEP.

Les autres postes du budget n'amènent pas de remarques particulières de la commission.



Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay :

- ayant vu le préavis No 15-5/15,
- ayant ouï le rapport de la Commission des finances,
- et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

le budget de fonctionnement de la Commune de Chavornay, pour l'année 2016, est admis tel que présenté par la Municipalité, soit :

Dépenses	CHF	19'109'530.-
Recettes	CHF	<u>18'870'230.-</u>
Déficit présumé	CHF	239'300.-

LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président :

Les Membres :